

1.

Débitrice: **Editions Sidem SA**, rue de Chantepoulet 1-3,
1201 **Genève**
2.

Durée du sursis concordataire: 6 mois jusqu'au
15.08.2003
3.

Echéance pour la remise des créances: 29.04.2003
4.

Commissaire: Me Vincent Jeanneret, Cours de Rive 10, case
postale 3054, 1211 Genève 3.
5.

Remarques: Octroi du sursis concordataire. Le sursis con-
cordataire a été accordé à la société Editions Sidem SA par
la 11e chambre du Tribunal de première instance de la Ré-
publique et Canton de Genève (jugement n. JTP1/3337/03
du 10 mars 2003 notifié le 13 mars 2003).
Délai pour la production des créances: les créanciers et tou-
tes les personnes qui ont des revendications à formuler sont
invités à produire leurs créances et revendication, valeur au
12 décembre 2002, avec pièces justificatives, auprès du
commissaire au sursis dans les 20 jours à compter de la pré-
sente publication, soit jusqu'au 29.04.2003, sous peine
d'être exclus des délibérations relatives au concordat.
Les débiteurs ou toutes autres personnes qui détiennent des
biens de la débitrice, à quelque titre que ce soit, s'annonce-
ront dans le délai imparti pour les productions.
Assemblée des créanciers: la date et le lieu de l'assemblée
des créanciers fera l'objet d'une prochaine publication.
La société débitrice compte proposer à ses créanciers un
concordat dividende.

Vincent Jeanneret, commissaire au sursis
1211 Genève 3

(00941222)